

Nyon, le 9 février 2017

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à notre Assemblée Générale et statutaire

Mercredi 8 mars 2017 à 19h00. Salle communale de Nyon

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences par signature de la liste à l'entrée de la salle
2. Désignation des scrutateurs ou scrutatrices
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'AG statutaire du 2 mars 2016 (déjà sur le site)
5. Admissions – Démissions - Radiations – Modifications
6. Rapport de la Présidente
7. Rapport du caissier sur l'exercice (comptes sur le site dès le 1er mars 2017.
8. Rapport des vérificateurs
9. Discussions et approbations des rapports
10. Jubilaires 2016
11. Nominations statutaires
 - a) Présidente (e)
 - b) Comité
 - c) Vérificateurs des comptes
12. Nomination de la commission des lotos
13. Fixation de la finance d'entrée - de la cotisation annuelle
14. Fixation de la compétence financière du comité pour 2017.
15. Toute société non représentée mais excusée paye une taxe d'absence de Fr. 10.-- Art.15
Toute société non excusée et non représentée paye une taxe d'absence de Fr. 50.-- Art.15
16. Propositions individuelles et divers (il est rappelé que celles ci doivent être envoyées par écrit à la Présidente sept jours avant l'assemblée Art.16

Les sociétés qui désirent payer la cotisation 2017 pourront le faire directement après l'AG, contre quittance, auprès du caissier.

Au plaisir de vous rencontrer tous le 8 mars prochain, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

M.-E Giardiello, présidente



Annexes : Coupon d'inscription pour le repas qui suivra l'AG et l'apéritif
Bulletin d'inscription pour les lotos 2018